

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
2 MARS 2020**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 2 mars 2020 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

**(MADAME)**

Madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Stéphane Bourassa, absent pour des raisons de vacances.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2020-03-01

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 700 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-02

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020**

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 3 février 2020 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 6 février 2020 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCE**

- De monsieur Pierre Dolbec, président de la Corporation des parcs industriels, nous demandant de soumettre trois noms d'entreprises qui seraient en mesure de postuler pour la quatrième édition du Prix créateurs d'emplois du Québec.
- De monsieur Laurent Belisle, représentant publicitaire du Nouvelliste, nous sollicitant pour une publicité dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, le samedi 25 avril prochain.
- De madame Louise Baillargeon, directrice générale du Centre d'action bénévole de la Moraine, invitant les membres du Conseil à la soirée reconnaissance aux bénévoles et offre une paire de billets pour cette activité qui aura lieu, le jeudi 16 avril à 17h30 au Centre Communautaire Henri Saint-Arnaud.
- De la famille de monsieur Jean Cossette, remerciant le Conseil municipal pour leur chaleureuse marque d'affection et d'amitié lors du décès de madame Thérèse Cloutier.

**(DE MADAME)**

- De madame Mariette Jacob, présidente de la Société d'histoire de Saint-Narcisse, nous remerciant d'avoir répondu positivement à leur demande d'achat d'équipement informatique en vue d'un premier projet web.
- De madame Dominique Massie, directrice générale de l'Association pulmonaire du Québec, nous invitant à joindre le mouvement en faisant part de votre engagement à sensibiliser et à mobiliser vos citoyennes et citoyens face à l'herbe à poux.

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)**

Madame Andrée Laforest et monsieur Jean-François Roberge, respectivement ministre du MAMH et du MEES, nous informent que la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire a été adoptée. La Loi stipule que les municipalités devront désormais mettre à la disposition des centres de services scolaires les terrains requis pour la construction d'écoles. En contrepartie, les centres de services scolaires devront favoriser le partage de leurs ressources sans frais avec les municipalités, notamment par la signature d'entente de partage des infrastructures scolaires.

### **Fédération québécoise des Municipalités (FQM)**

Monsieur Sylvain Lepage, directeur général de la FQM, nous informe de l'adoption d'une résolution dénonçant l'adoption de nouveaux amendements du projet de Loi 40 concernant la gouvernance scolaire qui n'ont pas été discutés au préalable et qui vont à l'encontre de cette collaboration avec les municipalités et demande au gouvernement de respecter l'autonomie municipale et les prérogatives des gouvernements de proximité reconnues par l'Assemblée nationale, dans ses décisions et lois antérieures.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec, orientation préliminaire au dossier des Entreprises J.P.G. Bergeron inc. Concernant l'exploitation de la sablière**

La Commission nous informe que si les informations énoncées dans la demande reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être autorisée à certaines conditions.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier de madame Johanne Ayotte**

La Commission nous informe qu'elle a reçu la demande et que son traitement doit être suspendu puisque des documents requis sont manquants.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier de madame Ariane Veillette**

La Commission nous informe qu'elle a reçu la demande et que son traitement doit être suspendu puisque des documents requis sont manquants.

(MINISTÈRE)

### **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

Monsieur Karim Senhaji, directeur du MAMH, nous informe que notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour la réalisation d'un prolongement d'égout sanitaire sur la rue de l'Église, n'est pas admissible puisqu'il doit comprendre un minimum de 10 résidences à l'intérieur du périmètre urbain.

### **Ministère des Transports du Québec, Programme d'aide à la voirie locale, Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports, nous informe qu'il accorde à notre municipalité une aide financière maximale de 491 347 \$ pour la réfection du rang 2 Nord et du rang Saint-Pierre.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 3 février dernier, les élus municipaux ont eu à participer à des activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

### **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question

2019-03-03

#### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu:

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de mars 2020 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-04

#### **Vente pour le défaut du paiement des taxes municipales, transmission des dossiers à la MRC des Chenaux**

**ATTENDU** le dépôt de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse lors de la séance régulière du 2 décembre 2019;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution portant le numéro 2019-12-08, demandant au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages des années 2017 et 2018 à la MRC des Chenaux, pour leur vente pour défaut de paiement si, à la date limite pour leur transmission, lesdits arrérages n'ont pas été payés ;

**ATTENDU** le dépôt, séance tenante, d'un nouvel état préparé en date de ce jour, lequel démontre que 11 dossiers ne rencontrent pas les conditions de paiement édictées dans la résolution numéro 2019-12-08. **(CES DOSSIERS)**

Ces dossiers sont problématiques en regard de la protection de la créance de la municipalité qui, à la date de la vente pour taxes, le 2 juin 2020, une partie desdites créances excéderait 3 ans et de ce fait, il serait possible qu'elles soient irrécupérables pour la municipalité ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 2 mars 2020, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

**QUE** le Conseil demande au Directeur général de transmettre les dossiers problématiques à la MRC des Chenaux si, à la date limite pour leur transmission, soit le 20 mars 2020, lesdites taxes pour l'année 2017 et 2018 excèdent la date de protection de la créance municipale dont le délai de prescription est de trois ans.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-05

**Tournées des municipalités des Chenaux, Mon Village, Ma Fierté, section spéciale dans l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux**

**ATTENDU** que l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux a publié une section spéciale mettant en valeur les points forts de notre région;

**ATTENDU** l'offre publicitaire déposée par l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux sollicitant notre participation dans cette édition spéciale publiée, le mercredi 19 février dernier par l'achat d'un encart publicitaire de 1/6 de page;

**ATTENDU** que les membres du conseil étaient d'avis de participer à cette édition spéciale mettant en valeur le territoire de notre MRC et de notre municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue les coûts de l'encart publicitaire dans la section spéciale publiée dans l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux, publié le mercredi 19 février dernier d'une somme de 329 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-06

**Demande d'autorisation pour le passage et l'utilisation d'un drone du 1000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie**

**ATTENDU** la demande de madame Joëlle Hébert, adjointe à la coordination du 1000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie afin de permettre le passage de convoi de vélo et l'utilisation de drone;

**ATTENDU** que lors de cet événement le convoi de vélo traversera la municipalité les 18-19-20-21 juin prochain en peloton sous escorte policière;

**ATTENDU** que l'utilisation d'un drone sera aussi nécessaire pour capter des images magnifiques de notre localité;

**(À CES CAUSES)**

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise le passage de convoi de vélo sous escortes policières et l'utilisation de drone pour le Grand défi Pierre Lavoie.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-07

**Mandat à monsieur Guy Trépanier concernant l'application du règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et mandat à la compagnie le P'tit Ranch pour la capture et l'hébergement des chiens errants**

**ATTENDU** que le 3 mars prochain entrera en vigueur le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

**ATTENDU** que madame Claire Déziel a informé la municipalité qu'elle mettait fin à son mandat concernant l'application du règlement des chiens à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite mandater la compagnie Le P'tit Ranch pour la capture de chiens errants sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que les montants pour la capture d'un chien seront de 30 \$, du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h et de 60 \$, en dehors de cette plage horaire, ces montants seront à la charge du propriétaire;

**ATTENDU** que les montants d'hébergement seront de 25 \$ par jour, pour un maximum de trois jours d'hébergement. Les montants d'hébergement seront à la charge du propriétaire. Passé ce délai, Le P'tit Ranch pourra se départir du chien et des frais de 125 \$, seront à la charge de la municipalité.

**ATTENDU** que monsieur Guy Trépanier, chargé de l'application du règlement, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et les agents de la paix sont autorisés à émettre les constats d'infraction pour toute infraction au règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

**ATTENDU** que le Conseil municipal statuera par résolution l'ordonnance de l'euthanasie;

**ATTENDU** que le directeur général, après discussion avec le Conseil municipal concernant les agissements d'un chien, peut déclarer un chien potentiellement dangereux;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente.

**QUE** le Conseil mandate monsieur Guy Trépanier concernant l'application du règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

(QUE)

**QUE** le Conseil statue que chaque chien étant situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse devra être enregistré par le propriétaire de celui-ci, au bureau municipal, tel que décrit dans le règlement provincial.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-08

**Adoption de la nouvelle échelle salariale et de l'ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour l'année 2020**

**ATTENDU** que selon le manuel des employés, l'échelle salariale est révisée à compter du premier jour ouvrable de chaque année afin de déterminer l'ajustement annuel en fonction de l'indice des prix à la consommation ;

**ATTENDU** que des rencontres de travail ont eu lieu entre les représentants du Conseil municipal pour effectuer l'analyse des taux horaires du marché pour certaines classes d'emplois dans le but de maintenir une rémunération compétitive et une équité ;

**ATTENDU** que les parties ont convenu d'une révision de l'échelle salariale et de l'ajustement dans les échelons salariaux reflétant ainsi les responsabilités, les tâches et la polyvalence en fonction d'un salaire moyen payé pour des emplois comparables;

**ATTENDU** que la nouvelle échelle salariale comprendra dorénavant cinq échelons et 13 classes;

**ATTENDU** que le nouveau poste de Journalier-Spécialisé-Opérateur a été créé et il se situe à la classe 10 de la nouvelle échelle salariale;

**ATTENDU** que la nouvelle échelle salariale sera ajustée à la hausse afin de refléter le marché;

**ATTENDU** que le contrat du directeur général sera également ajusté en fonction du marché;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente.

**QUE** le Conseil adopte la nouvelle échelle salariale et les changements apportés dans certaines catégories d'emplois, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit :

- Les employés ayant la compétence d'opérer régulièrement l'ensemble de la machinerie que la municipalité possède, et ce, pour divers travaux, se verront attribuer le titre de Journalier-Spécialisé-Opérateur et seront classés à la classe 10 de l'échelle salariale, selon les recommandations du directeur général;
- Le poste de coordonnatrice du gymnase et de la maison des jeunes passera de la classe 6 à 5;
- Le nouveau poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe ayant des responsabilités et des fonctions différentes du poste de secrétaire-trésorière adjointe sera classé à la classe 12 de la nouvelle échelle salariale;
- Tous les employés seront classés dans les échelons, et ce, selon l'expérience reconnue.

**(QUE)**

**QUE** le Conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire, à signer le contrat de travail de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, comportant certaines modifications et un ajustement salarial en fonction du marché.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-09

**Mai, mois de l'arbre**

**ATTENDU** qu'annuellement, la municipalité est invitée à participer au mois de l'arbre et des forêts en déposant une demande de plants pour sa traditionnelle journée de distribution d'arbres;

**ATTENDU** que cette activité aura lieu cette année le samedi 16 mai.

**ATTENDU que** 1175 plants d'essences variées seront commandés, à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du MAF 2020 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

**QUE** cette commande est pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-10

**Demande de contribution financière de 75 \$ par année pour la Société d'horticulture pour l'année 2020**

**ATTENDU** que la Société d'horticulture des Chenaux réalise chaque année une série de conférences qui portent sur des sujets variés afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques reliées à l'horticulture;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse est membre de la Société d'horticulture des Chenaux et à ce titre partage les coûts des activités avec l'ensemble des autres municipalités membre de la Société;

**ATTENDU** que la Société d'horticulture des Chenaux sollicite la contribution financière de la municipalité pour un montant de 75\$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salle pour l'année 2020 afin d'assurer le succès de la programmation et poursuivre sa mission d'éducation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de verser un montant de 75 \$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salles pour l'année 2020 afin d'assumer sa part pour le fonctionnement de la Société d'horticulture des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

**(ACCEPTATION)**



2020-03-11

**Acceptation de l'offre de services concernant la cueillette d'un conteneur à ordures**

**ATTENDU** qu'à compter du premier mars 2020 nous devons renouveler notre contrat pour la cueillette des conteneurs à ordures;

**ATTENDU** que la municipalité a besoin d'un conteneur et de sa vidange pour répondre à ses besoins;

**ATTENDU** que la compagnie Service Cité propre offre ce service à la municipalité depuis mars 2017;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue la signature de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général afin d'accepter l'offre de la compagnie Service Cité Propre inc., pour la cueillette des conteneurs à ordures au montant de 71.50 \$, taxes en sus, par levée incluant la location d'un conteneur, la surcharge pour le carburant, l'enfouissement et les redevances gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-12

**Adoption des usages conditionnels affectant la zone 110-CR**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 2019-09-554, le 13 janvier 2020;

**ATTENDU** que l'adoption du règlement numéro 2019-09-554 a permis d'inclure les lots numéro 5 189 799 et 5 189 801 à l'intérieur de la zone 110-CR;

**ATTENDU** que la municipalité peut par résolution inclure des usages conditionnels à l'intérieur de certaines zones;

**ATTENDU** que la municipalité désire restreindre l'entreposage extérieur et autoriser un maximum de 10 véhicules incluant un maximum de 3 véhicules récréatifs;

**ATTENDU** que les véhicules entreposés devront être en excellente condition, c'est-à-dire exempts de rouille, sans perte d'huile et immatriculés;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil adopte par cette résolution l'usage conditionnel affectant la zone 110-CR, étant d'autoriser l'entreposage extérieur d'un maximum de 10 véhicules automobiles incluant un maximum de 3 véhicules récréatifs.

**QUE** les véhicules entreposés doivent être en excellente condition de fonctionnement et d'apparence.

Adoptée à l'unanimité.

**(CONTRIBUTION)**

2020-03-13

**Contribution de la municipalité de Saint-Narcisse à la bourse Théodore Baril**

**ATTENDU** que monsieur Marcel Trudel, historien décédé en janvier 2011, a contribué pour un montant de 10 000 \$, à la bourse d'études Théodore-Baril / Mary-Trépanier, et dont une bourse de 1 000 \$, est décernée chaque année à un étudiant ou une étudiante universitaire, ayant des origines Narcissoises, afin de lui apporter un soutien financier.

**ATTENDU** qu'un montant additionnel de 1 475.28 \$ a été déboursé en 2015 par monsieur Jean Baril, afin de bonifier le compte de la bourse d'études Théodore-Baril / Mary-Trépanier;

**ATTENDU** qu'il reste à ce jour un montant de 1 475.28 \$ dans ce compte;

**ATTENDU** que la municipalité désire être équitable envers les bénéficiaires de cette bourse;

**ATTENDU** que la municipalité versera un montant de 524.72 \$, afin que les prochains bénéficiaires de la bourse reçoivent un montant de 1 000 \$, chacun;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil autorise madame Johanne Ringuette à verser un montant de 524.72 \$, au compte de la bourse d'études Théodore-Baril / Mary-Trépanier, qui portera le compte à 2 000 \$ à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-14

**Mise à jour des rôles de perception, écriture comptable**

**ATTENDU** la réception de demande pour l'ajout et le retrait de chiens pour deux résidences;

**ATTENDU** la réception d'une demande de monsieur Éric Dubreuil, co-proprétaire du commerce 9107-5838 Québec inc. situé au 830, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, portant le numéro de matricule 8257 58 9447, afin que soit remboursé la totalité de la taxe d'égout des 2 unités, et ce pour l'année 2017, 2018 et 2019, ce dernier n'étant pas raccordé au réseau d'égout sanitaire.

**ATTENDU** qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

(QUE)

**QUE** le Conseil autorise madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire deux licences de chiens au dossier de Louis-Georges Cossette situé au 645, rang 2 Nord, soustraire une licence de chien au dossier de Bernard Bourassa situé au 500, rue Saint-François-Xavier, soustraire une licence de chien au dossier de Steve Ross situé au 89, rang Saint-Félix, à Saint-Narcisse ainsi qu'au dossier de Denis Trépanier situé au 600, 3<sup>e</sup> Rang.

**QUE** le Conseil autorise également madame Johanne Ringuette directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour le remboursement au commerce 9107-5838 Québec inc. de la taxe d'égout des 2 unités, et ce pour l'année 2017, 2018 et 2019

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Amendement du règlement visant à régir l'utilisation de l'eau potable portant le numéro 2012-03-484 par l'adoption du règlement numéro 2020-03-558, concernant le compteur d'eau et la facturation, avis de motion;**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, donne avis de motion de la présentation d'un règlement numéro 2020-03-558, pour modifier le règlement numéro 2012-03-484, concernant le compteur d'eau et la facturation.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

Avis de motion **Abrogation des règlements numéro 1998-06-342 et 1999-06-347, visant à régir les chiens par l'adoption du règlement numéro 2020-03-559, visant à bonifier certains éléments manquants au règlement provincial concernant les chiens, avis de motion;**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 7, donne avis de motion de la présentation d'un règlement numéro 2020-03-559, qui abroge les règlements numéro 1998-06-342 et 1999-06-347 concernant les chiens en général.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Clément Adam demande au conseil s'il est possible de soumissionner sur l'achat des propriétés mises en vente pour taxes prochainement. Le maire, monsieur Guy Veillette, répond à la question et explique le processus entourant la vente pour taxes qui est régi par la MRC des Chenaux.

2020-03-15 **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

Mme Johanne Ringuette, directrice générale  
et secrétaire-trésorière adjointe